

**REPUBLIQUE DU MALI**  
**MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES**

**Projet de Promotion de l'Accès au  
Financement et des Activités Génératrices  
de Revenus au Mali (PAFARM)**  
**(P168812)**

**PLAN DE MOBILISATION DES  
PARTIES PRENANTES (PMPP)**

**09 MARS 2020**

## ETAT DES MODIFICATIONS ET DES REVISIONS

	Nom et Prénoms	Fonctions	Contacts
Rédigé par	Boubacar Baladji DRAVE	Environnemental Safeguards Consultant	<a href="mailto:bdrave@worldbank.org">bdrave@worldbank.org</a>
Approuvé par	Blaise Tolidji	Environnemental Specialist World Bank	<a href="mailto:btidonou@worldbank.org">btidonou@worldbank.org</a>

Révision	Date	Nature de la modification
V1	03/03/2020	Première version

# Table des matières

LISTE DES ABBREVIATIONS ET DES ACRONYMES.....	4
LISTE DES TABLEAUX.....	5
I - INTRODUCTION .....	6
1.1. Contexte et justification du plan d'engagement des parties prenantes.....	6
1.2. Objectifs du plan de mobilisation des parties prenantes.....	7
1.3. Documents de référence .....	8
1.4. Domaine d'application .....	8
II - DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET .....	8
III - RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX.....	9
IV - NORMES APPLICABLES EN MATIERE D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES.....	10
4.1. Règlements nationaux.....	10
4.2. Exigences de la Banque Mondiale.....	12
4.3. Système de gestion environnementale et sociale du FGSP .....	14
4.4. Système de gestion environnementale et sociale de l'UNOPS .....	14
V - MOBILISATION PENDANT L'ELABORATION DU PROJET .....	15
5.1. Résumé des activités antérieures des parties prenantes.....	15
5.2. Identification et analyse des parties prenantes.....	16
5.3. Identification des parties prenantes : .....	16
VI - ANALYSE DES PARTIES PRENANTES .....	16
6.1. Individus ou groupe défavorisés vulnérables .....	19
6.2. Synthèse des besoins des parties prenantes .....	20
VII - PROGRAMME DE MOBILISATION DS PARTIES PRENANTES.....	24
7.1. Objectifs et calendrier de méthode de mobilisation .....	24
7.2. Stratégie proposée pour la diffusion des informations .....	24
VIII - MECANISME DE GESTION DES PLAINTES.....	26
8.1. Principes de base .....	27
8.2. Description détaillée du processus de gestion des plaintes externes.....	27
8.3. Règles de gestion relatives au processus de gestion des plaintes externes.....	28
IX - SUIVI ET ETABLISSEMENT DES RAPPORTS.....	29
9.1. Participation des différents acteurs aux activités de suivi .....	29
9.2. Soumission de rapports aux groupes de parties prenantes .....	29
9.3. Les indicateurs clés de performance.....	29
ANNEXES .....	31

<b>AGR</b>	Activités génératrices de revenus
<b>AMM</b>	Association Malienne des municipalités
<b>APDF</b>	Association pour le progrès et la défense des femmes
<b>CES</b>	Cadre environnemental et social
<b>CGES</b>	Cadre de gestion environnementale et sociale
<b>ESRS</b>	Environmental and social review summary of project
<b>DNACPN</b>	Direction nationale de l'assainissement et du contrôle des pollutions et nuisances
<b>DRACPN</b>	Direction régionale de l'assainissement et du contrôle des pollutions et nuisances
<b>FGSP</b>	Fonds de garantie du secteur privé
<b>HIMO</b>	Haute intensité de main d'œuvre
<b>IF</b>	Intermédiaire financier
<b>MGP</b>	Mécanisme de gestion des plaintes

## **LISTE DES ABBREVIATIONS ET DES ACRONYMES**

<b>NES</b>	Norme environnementale et sociale
<b>NIES</b>	Notice d'impact environnemental et social
<b>OP</b>	Operational policie
<b>PAFARM</b>	Projet de promotion d'accès au financement et de l'amélioration des revenus au Mali
<b>PAPs</b>	Personne affectée par le projet
<b>PEES</b>	Plan d'engagement environnemental et social
<b>PGES</b>	Plan de gestion environnementale et sociale
<b>PME</b>	Petite et moyenne entreprise
<b>PMI</b>	Petite et moyenne industrie
<b>PMPP</b>	Plan de mobilisation des parties prenantes
<b>UGP</b>	Unité de gestion du projet
<b>UNOPS</b>	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
<b>US D</b>	United states Dollar
<b>SLACPN</b>	Structure locale de l'assainissement du contrôle des pollutions et nuisances
<b>SGES</b>	Système de gestion environnementale et sociale
<b>VBG</b>	Violences basées sur le genre
<b>VIH</b>	Virus du Sida

## **LISTE DES TABLEAUX**

Tableau 1: Applicabilité de normes CES au projet PAFARM.....	15
Tableau 2 : Parties prenantes touchées par le projet .....	17
Tableau 3 : Parties prenantes intéressées par le projet .....	18
Tableau 4 : Synthèse des besoins des parties prenantes du projet... <b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
Tableau 5 : Les méthodes de notification.....	24
Tableau 6 : Processus de gestion des plaintes .....	27

## **I - INTRODUCTION**

### **1.1. Contexte et justification du plan d'engagement des parties prenantes**

Le projet PAFARM est conçu pour lutter contre la pauvreté et le chômage des jeunes en initiant des activités susceptibles de générer des revenus sûrs pour les jeunes et les femmes en priorité. Pour cela, il appuiera principalement les petites et moyennes entreprises (PME) locales, notamment celles en phase d'amorçage qui traditionnellement ont des difficultés d'accès aux crédits de la part des Banques commerciales nationales.

Le projet comprend quatre composantes essentielles qui sont :

- Composante N°1 : Promotion de la micro finance durable et des paiements numériques ;
- Composante N°2 : Financement et renforcement des capacités des petites et moyennes entreprises ;
- Composante N°3 : Création d'emplois à travers des activités HIMO et AGR ;
- Composante N°4 : Gestion du projet.

La mise en œuvre du projet sera menée par le Ministère de l'Economie et des Finances à travers l'UGP du projet qui va s'appuyer sur le Fonds de Garantie du Secteur Privé et des Banques locales pour les composantes N°1 et N°2 ; et sur l'UNOPS pour la composante N°3 la mise en œuvre des activités HIMO et d'AGR.

Le projet est financé par la Banque mondiale. Outre les dispositions réglementaires nationales régissant la gestion de tels projets au Mali, les opérations du projet seront soumises aux exigences environnementales et sociales de la Banque mondiale, notamment celles énumérées dans le nouveau cadre environnemental et social adopté en Octobre 2018.

Au travers de ses diverses activités, le projet a l'ambition de promouvoir la préservation de l'environnement, la santé et la sécurité dans ses opérations, et à prévenir toute pollution et dégradation de l'environnement. Dans les cas où il est impossible d'éviter une pollution, le projet appliquera des mesures d'atténuation afin d'en diminuer l'impact sur l'environnement et les communautés. Il veillera aussi à éviter toute forme de discrimination ou d'atteinte aux droits et aux intérêts des populations situées dans et autour de ses zones d'intervention. Egalement, il veillera à assurer que les retombées positives des opérations touchent particulièrement de façon significative, équitable et ciblée les jeunes, les femmes et les groupes vulnérables.

Dans ce cadre, le projet va développer un cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) pour fournir d'instrument de gestion globale pour gérer les risques environnementaux et sociaux, y compris les impacts associés susceptibles d'être générés par les activités futures du projet. Pour ce faire, une communication continue avec toutes les parties prenantes impliquées dans les opérations du projet s'avère nécessaire. Ceci permet au projet de s'assurer à la fois du support et de la participation effective de toutes les parties prenantes (intéressées/concernées et affectées). Le présent document qui donne les grandes orientations

de cette communication présente le plan de mobilisation des parties prenantes du projet (PMPP).

Ce plan de mobilisation des parties prenantes élaboré à cet effet vise à construire des relations solides de confiance, transparentes, constructives et réactives qui sont déterminantes pour la gestion optimale des impacts environnementaux et sociaux du projet PAFARM.

Au-delà de cet objectif, le projet est conscient que sa réussite passe inévitablement par une participation active et forte de parties prenantes (intéressées et affectées), et ceci dans un environnement de confiance et de bonne collaboration.

## **1.2. Objectifs du plan de mobilisation des parties prenantes**

Le plan de mobilisation des parties prenantes a pour objectif principal d'identifier et de mobiliser l'ensemble des individus, groupes d'individus, PAP's, communautés affectées, structures formelles et informelles, ONG et institutions publiques et privées concernées par les activités du projet. Il permet de clarifier pour mieux gérer les intérêts, les craintes, les motivations, les attentes et les espoirs des différentes parties liées au projet. Egalement, il permet une appropriation du projet dès sa phase initiale par les parties prenantes, ce qui permet de consolider les acquis du projet et de les pérenniser. Ce processus de consultation offre aux parties prenantes des occasions d'exprimer tout le long du cycle de vie du projet (de sa conception à la réalisation) leurs points de vue, leurs attentes et de poser des questions qui peuvent permettre au projet de les prendre en compte par rapport à leur pertinence à temps.

Les objectifs spécifiques de ce plan de mobilisation sont les suivants :

- Etablir et maintenir une relation constructive et fiable avec et entre toutes les parties prenantes durant la durée de vie du projet ;
- Veiller à ce que les communautés affectées et les autres parties prenantes aient accès aux canaux d'informations établis pour faire des commentaires et des suggestions sur les actions susceptibles d'affecter leur environnement et leur vie de manière générale ;
- Veiller à ce que les communautés affectées et les autres parties prenantes reçoivent les opportunités et les plateformes pour exprimer leurs points de vue sur les activités du projet grâce à un processus d'implication continue en créant des mécanismes qui leurs permettent de vérifier que leurs contributions ont été prises en compte ;
- Assurer un engagement ciblé, inclusif auprès des hommes, des femmes, des personnes âgées, des jeunes, des groupes vulnérables et défavorisés, notamment ceux directement affectés par les interventions du projet ;
- Assurer la divulgation en temps opportun d'informations objectives, transparentes, pertinentes et significatives en langues locales compréhensibles de tous pour permettre une participation efficiente des communautés affectées dans les activités du projet ;
- Etablir au niveau du projet un mécanisme de gestion de griefs, en accordant une priorité aux personnes et groupes vulnérables.

### **1.3. Documents de référence**

La mobilisation des parties prenantes se conformera sur les exigences des normes environnementales et sociales du nouveau cadre environnemental et social de la Banque mondiale (CES). A cela, nous pouvons ajouter les notes d'orientation pour les emprunteurs. Les sept (7) normes applicables au projet sur les dix sont les suivantes :

- NES 1 : Evaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux des projets ;
- NES 2: Emploi et conditions de travail ;
- NES 3: Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution ;
- NES 4: Santé et sécurité des populations ;
- NES 6 : Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques ;
- NES 9 : Intermédiaires financiers ;
- NES 10: Mobilisation des parties prenantes ;
- Notes d'orientation pour les emprunteurs selon le CES IPF- ESS 10/ GN (Borrowers notes for guidance).

### **1.4. Domaine d'application**

Le domaine d'application des activités de mobilisation des parties prenantes s'applique aux individus et aux groupes (selon la norme NES 10) qui :

1. Sont et pourraient être touchés par le projet (les parties touchées par le projet) ; et
2. Peuvent avoir un intérêt dans le projet (les autres parties concernées).

## **II - DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET**

Le Mali traverse une période difficile depuis les événements de Mars 2012 ; et malgré la relance économique intervenue après, la pauvreté s'étend de plus en plus, notamment dans les zones centre et Nord du pays toujours en proie aux crises diverses (sécuritaire, alimentaire, conflits inter ethniques, etc.)

Consciente de cet état de fait, la Banque mondiale à l'instar d'autres institutions de financement ne cesse d'initier des projets dans le pays pour réduire la pauvreté et stimuler le développement socioéconomique.

Le projet PAFARM est un projet initié par la Banque mondiale, qui a pour cibles prioritaires les populations maliennes (plus précisément les jeunes et les femmes vivant dans les zones Centre et Nord du pays) pour la composante N°3.

Le projet PAFARM s'inscrit dans ce cadre et vise principalement à favoriser : l'accès au crédit et au financement de personnes physiques et morales (notamment les petites et moyennes entreprises) ; encourager l'esprit d'entrepreneuriat ainsi que promouvoir les activités génératrices de revenus et exécuter des travaux de type HIMO pour certaines populations du Mali.

Le projet PAFARM a pour objectif principal de réduire la pauvreté au Mali à travers ses quatre composantes principales, notamment les N°2 et N°3 qui ont pour buts respectivement :

- De fournir des prêts garantis par le Fonds de Garantie du Secteur Privé (FGSP) aux petites et moyennes entreprises, y compris les entreprises nouvelles et celles existantes en phase d'amorçage sur toute l'étendue du territoire ;
- D'initier des travaux à haute intensité de main d'œuvre (travaux type HIMO) et des activités génératrices de revenus (AGR) destinés principalement aux zones les plus éprouvées par la crise multidimensionnelle que connaît le pays depuis 2012. Il s'agit du centre du pays (la région de Mopti) et des régions du Nord du pays, y compris Kidal.

Les activités du projet seront mises en œuvre par le Ministère de l'Economie et des Finances à travers une unité de gestion de Projet (UGP).

Egalement, eu égard au caractère spécifique et transversal du projet qui allie le secteur financier à la création d'emplois et la réhabilitation d'infrastructures au profit des populations, la Banque a identifié à cette étape initiale d'autres acteurs intéressés qui sont le Fonds de garantie du secteur privé (FGSP) et l'Unité opérationnelle de nations unies l'UNOPS.

Ces deux acteurs qui sont les parties prenantes (parties intéressées) les plus importantes du projet devront en vertu des accords de financement disposer de systèmes de gestion environnementale et sociale.

Le coût total du projet est de 60 Millions USD\$.

### **III - RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX**

En dehors de la composante N°3 (Travaux HIMO), le projet PAFARM n'est pas susceptible d'entraîner des risques environnementaux et sociaux majeurs à l'environnement.

Le cadre de gestion environnemental et social (CGES) à élaborer va définir les types d'instruments d'études environnementales et sociales à mener pour éviter, minimiser et/ou réduire au maximum les risques environnementaux et sociaux qui s'avéreront inévitables.

Dans son document « Concept Environmental and social review summary-ESRS », la Banque mondiale a classé le projet dans la catégorie « modéré » en termes de risques d'impacts environnementaux et sociaux. Ceci pour les raisons suivantes :

- Les sous-projets susceptibles d'être financés par le projet au profit des bénéficiaires (composante N°2) seront de tailles assez modestes pour avoir des risques ou impacts importants de type irréversible pour l'environnement. Pour cette composante, même si le projet n'a pas établi de liste d'exclusion d'activités, il est anticipé que plus de 95% d'entre elles seront de risques et d'impacts très minimes et marginaux ;
- Egalement les travaux qui seront exécutés dans la composante N°3 (HIMO et AGR) concerneront de petites et moyennes activités de jardinage, maçonneries, menuiseries, plomberie, réhabilitation de petites pistes rurales, etc. Ces activités sont toutes considérées comme à risques environnementaux et sociaux faibles ;

- Les risques sociaux ont été réévalués comme modérés aussi, en dépit du fait que les risques VBG sont globalement élevés au Mali par le fait que les activités des sous-projets ne seront pas susceptibles d'engendrer d'afflux de populations en quête d'emplois qui vont perturber les us et coutumes des sites futurs des activités ;
- Une analyse de la réglementation malienne en matière d'étude d'impact environnemental et social (voir ci-dessous) nous permet également d'affirmer que la plupart des activités programmées dans le projet devront au plus faire l'objet d'étude environnementale et sociale de catégorie C (appelée Notice d'impact environnemental et social, qui est la catégorie la plus simple à réaliser).

Par contre, si nous nous mettons dans une perspective d'impacts positifs, le projet a pour buts d'en générer un certain nombre, notamment :

- Promotion des PME maliennes ;
- Création d'entreprises et d'emplois à travers l'accès aux crédits et aux financements ;
- Accès aux opportunités d'emplois pour les jeunes à travers la formation et l'apprentissage de métiers ;
- Promotion des activités d'AGR, notamment pour les femmes rurales ;
- Renforcement et réhabilitation d'infrastructures rurales à travers les activités HIMO ;
- Renforcement de la cohésion sociale à travers l'employabilité des membres des ménages ;
- Renforcement de capacités des IF.

#### **IV - NORMES APPLICABLES EN MATIERE D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES**

##### **4.1. Règlements nationaux**

Certes le cadre légal et réglementaire malien ne traite pas spécifiquement de la mobilisation et de l'engagement des parties prenantes, mais traite des consultations publiques prévues dans le cadre des évaluations environnementales et sociales.

En effet, la loi malienne présente des exigences règlementaires en matière de consultation du public et de divulgation de l'information durant l'EIES pour les projets, à l'instar du PAFARM.

Le Décret N°2018-0991/ P-RM du 31 Décembre 2018 « RELATIF A L'ETUDE ET A LA NOTICE D'IMPACTS ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL » dans son Chapitre N°2 et son Article N°4 classe les évaluations environnementales et sociales en trois grandes catégories qui sont :

- **Les projets de catégorie « A »** : Ce sont des projets pouvant avoir des impacts très négatifs, généralement irréversibles, sans précédent, le plus souvent dans une zone plus vaste que les sites faisant l'objet des travaux.

- **Les projets de catégorie « B »** : Projets dont les impacts négatifs et sociaux sur l'environnement et les populations sont moins graves que ceux des projets de la catégorie A. Ces projets sont de nature délimitée et rarement irréversible.
- **Les projets de catégorie « C »** : Ce sont des projets dont les impacts ne sont pas significatifs pour l'environnement. Les évaluations environnementales de cette catégorie sont également appelées Notices d'impacts environnementaux et sociaux.

La liste des projets A, B, C est annexée audit décret. Dans cette liste, pour les projets de catégorie C, nous retrouvons à la place N°08 : « **Projets de développement rural et sociaux (lignes de crédit)** ». Ce qui rentre en droite ligne avec les composantes de notre projet.

Il est ainsi anticipé que le projet PAFARM comprenne des sous-projets assujettis à des évaluations environnementales et sociales de catégorie « C », notamment à travers les activités HIMO et AGR de sa troisième composante.

Les exigences de participation et de consultation durant les évaluations environnementales et sociales sont mentionnées dans le même décret cité ci-dessus :

- En son Chapitre I : Dispositions générales et Article N°3, point N°08, il est dit que « la consultation publique est l'ensemble de techniques servant à informer, à consulter et à faire participer les parties prenantes du projet » ;
- Egalement au niveau du Chapitre N°3 du même décret cité ci-dessus, dont l'Article N°23 décrit ainsi le processus de la consultation publique : « La consultation publique ayant pour objectif de recueillir les avis des populations concernées par le projet est présidée par le représentant de l'Etat du lieu d'implantation du projet et organisée avec le concours des services techniques et du promoteur ;  
Toutefois, le représentant de l'Etat peut déléguer cette prérogative, en cas de besoin au représentant de la Collectivité territoriale ;  
Les modalités pratiques de conduite de la consultation publique sont définies par un arrêté interministériel conjoint (Arrêté N°2013-0256/MEA-MATDAT-SG du 23 janvier 2013 fixant les modalités de consultation publique en matière d'étude d'impact environnemental et social) des Ministres chargés de l'environnement et de l'administration territoriale et des collectivités locales » ;
- L'article N°24 du même Chapitre stipule que : « Les procès-verbaux dressés à l'occasion des consultations publiques sont signés par toutes les parties et annexés au rapport d'étude d'impact environnemental et social ».

Conformément à ces exigences, la mobilisation et la participation des parties prenantes sont une condition préalable à l'approbation des Etudes environnementales et sociales menées dans le cadre du projet. La responsabilité de la participation des parties prenantes incombe au promoteur du projet.

Le processus de participation des parties prenantes doit suivre les étapes suivantes :

**1ere étape** : Elle consiste à prendre contact avec les autorités, à les informer du démarrage des études sur le projet. Elle comporte :

- la présentation du projet ;
- l'exposé succinct des impacts potentiels négatifs et positifs du projet.

Les outils utilisés sont les moyens de communication appropriés (affichages, avis radiodiffusés, crieurs publics, etc...).

**2ème étape** : la consultation publique vise à informer les acteurs concernés du démarrage des enjeux de l'étude.

Elle consiste à tenir une assemblée générale organisée par le représentant de l'Etat ou le Maire de la zone d'implantation du projet. Les participants à cette assemblée devront faire part de leurs préoccupations.

Cette étape exécutée au cours de l'étude, devra faire l'objet d'une large diffusion à l'aide de moyens de communication appropriés.

**3ème étape** : Elle consiste à restituer les préoccupations des populations concernées, à exposer les actions prévues par le promoteur afin d'atténuer ou de compenser les effets néfastes du projet, à présenter les mesures envisagées pour bonifier les impacts positifs, les actions sociales que le promoteur compte éventuellement entreprendre en faveur des populations.

Cette étape est effectuée à la fin de l'étude.

## **4.2. Exigences de la Banque Mondiale**

Pour la Banque mondiale, la participation et la consultation du public, ainsi que l'engagement des parties prenantes sont la base d'une relation de confiance solide, transparente et réactive à une bonne gestion des impacts environnementaux et sociaux d'un projet.

L'objectif principal de la Banque est de promouvoir un développement durable dans toutes ses dimensions (économique, environnementale, sociale et culturelle).

C'est ainsi que la Banque mondiale intègre la responsabilité sociétale et environnementale dans son système de gouvernance et dans ses activités. De ce fait, elle exige de ses emprunteurs la prise en compte des mesures idoines destinées à évaluer et maîtriser les risques environnementaux et sociaux des opérations qu'elle finance. Elle met également en place des procédures visant à identifier, éviter, prévenir ou atténuer les dommages environnementaux et sociaux ainsi que les atteintes aux droits humains susceptibles de résulter des activités qu'elle finance.

Consciente que ces procédures s'inscrivent dans une dynamique de changement perpétuel, la Banque a en Octobre 2018 élaboré un nouveau cadre environnemental et social de dix (10) nouvelles normes environnementales et sociales (NES), qui se substituent à la majorité des anciennes politiques opérationnelles (OP), en l'exclusion de :

- l'OP- Cours d'eaux internationaux et
- OP- Zones en conflit ; dont les politiques sont toujours applicables.

Les nouvelles normes accordent une importance particulière aux parties prenantes de tout projet financé par la Banque. En effet, les NES N°1 : Risques et impacts environnementaux des projets (en son annexe) et la NES N° 10 : Mobilisation et engagement des parties prenantes montrent l'importance capitale que la Banque accorde à ses partenaires de projets.

L'engagement des parties prenantes est un de ces processus systématiques qui garantissent :

- l'analyse de parties prenantes et la planification de leur participation ;
- la divulgation et la diffusion d'informations, la consultation et la participation des parties prenantes ;
- les mécanismes de recours et la présentation systématique des rapports aux personnes et communautés affectées par le projet.

Pour la Banque mondiale, une politique de mobilisation efficace doit :

- ✓ *Commencer à un stade précoce du processus d'identification des risques et impacts environnementaux et sociaux et se poursuivre tant que ces derniers se manifestent jusqu'à la fin des activités du projet ;*
- ✓ *Etre fondée sur la divulgation et la diffusion préalables d'informations fiables, pertinentes, transparentes, utiles, objectives et facilement accessibles à tous et présentées dans une (ou plusieurs langues locales) sous une forme culturellement acceptable, et compréhensible par les communautés affectées ;*
- ✓ *Privilégier la participation inclusive des individus et des communautés directement affectés par le projet ;*
- ✓ *Se dérouler à l'abri de toute manipulation, interférence, coercition ou intimidation par autrui ;*
- ✓ *Permettre une participation réelle inclusive de tous les individus issus des communautés affectées par le projet, et le cas échéant ;*
- ✓ *Etre décrit dans les rapports et procès-verbaux de rencontres et consultations publiques.*

La NES N°10 porte sur la divulgation de l'information et l'engagement et la mobilisation des parties prenantes (améliorer l'engagement des parties prenantes et la consultation significative).

La norme NES N°10 reconnaît que l'engagement auprès des parties prenantes, y compris les communautés et les travailleurs est essentiel pour que les projets obtiennent de bons résultats en matière de développement durable. Cette norme impose aux emprunteurs d'engager les parties prenantes de manière proportionnelle à la nature et à l'ampleur du projet tout au long du cycle du projet. Les emprunteurs sont tenus d'identifier les parties prenantes, d'élaborer et de communiquer un plan d'engagement approprié.

La NES N°10 énonce les modalités de cet engagement, y compris une consultation significative avec toutes les parties prenantes ; elle impose aux emprunteurs d'informer les parties prenantes des changements du projet qui les concerneront et exige l'établissement d'un mécanisme de règlement des griefs pour résoudre les préoccupations des parties prenantes.

Le présent plan de mobilisation des parties prenantes est élaboré sur la base de cette norme environnementale et sociale NES N°10.

#### **4.3. Système de gestion environnementale et sociale du FGSP**

Le Fonds de Garantie du Secteur Privé est appelé à jouer un grand rôle dans la mise en œuvre du projet PAFARM, notamment dans la composante N°2 du projet. Le Fonds fait partie des intermédiaires financiers, tout comme les Banques et les institutions de microcrédit qui seront sollicitées dans le cadre de ce projet.

Les rôles et les principales responsabilités des intermédiaires financiers sont définis dans la norme environnementale et sociale NES N°9 (Intermédiaires financiers).

Pour mieux gérer les risques environnementaux et sociaux des projets, il est demandé aux IF d'élaborer des systèmes de gestions environnementales et sociales.

Concernant le FGSP, il a déjà choisi un bureau d'études pour la réalisation de son SGES, les TDRs sont approuvés également. Il est anticipé que le système sera mis en œuvre avant le début des activités du projet PAFARM.

#### **4.4. Système de gestion environnementale et sociale de l'UNOPS**

L'UNOPS apparaît également comme une des parties prenantes les plus intéressées dans le cadre de ce projet.

Il aura en charge la composante N°3, la mise en œuvre des activités HIMO et la gestion des AGR dans les zones Centre et Nord du pays.

L'UNOPS possède un SGES éprouvé, qui a fait déjà ses preuves dans plusieurs pays du monde. Egalement, les activités qui seront gérées par cette structure seront celles qui à priori pourraient être sources d'impacts (positifs et négatifs) pour les populations et les communautés.

Effectivement, les activités HIMO et AGR, pour certaines d'entre elles peuvent faire intervenir de manière intensive, faible ou modérée les normes environnementales et sociales définies dans le tableau N°1.

Sur les dix normes environnementales et sociales du CES, nous avons identifié sept d'entre elles qui seront déclenchées par le projet PAFARM.

**Tableau 1: Applicabilité de normes CES au projet PAFARM**

<b>N°</b>	<b>NORMES ENEVIRONNEMENTALES ET SOCIALES</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
<b>1</b>	NES N°1 : Evaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux	Applicable au projet
<b>2</b>	NES N°2 : Emplois et conditions de travail	Applicable au projet
<b>3</b>	NES N°3 : Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution	Applicable au projet
<b>4</b>	NES N°4 : Santé et sécurité des populations	Applicable au projet
<b>5</b>	NES N°5 : Acquisition des terres, restrictions à l'utilisation des terres, réinstallation involontaire	Non applicable au projet
<b>6</b>	NES N°6 : Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques	Applicable au projet
<b>7</b>	NES N°7 : Peuples autochtones/ communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées	Non applicable au projet
<b>8</b>	NES N°8 : Patrimoine culturel	Non applicable au projet
<b>9</b>	NES N°9 : Intermédiaires financiers	Applicable au projet
<b>10</b>	NES N°10 : Mobilisation des parties prenantes et information	Applicable au projet

## **V - MOBILISATION PENDANT L'ELABORATION DU PROJET**

### **5.1. Résumé des activités antérieures des parties prenantes**

Pour le projet PAFARM, à ce stade les différentes rencontres menées ont concerné uniquement pour le moment les structures suivantes :

- La Banque mondiale ;
- Le Ministère de l'Economie et des Finances ;
- L'UGP du projet ;
- Le FGSP ;
- L'UNOPS ;
- L'APDF (Agence pour le progrès et la défense des droits des femmes) ;
- Le Directeur national des PME maliennes ;
- L'AMM (Association des Municipalités du Mali).

L'équipe de la Banque mondiale en charge du projet vient d'effectuer un séjour de deux semaines au Mali. Elle a eu plusieurs rencontres avec le staff local de la Banque, ainsi qu'avec les acteurs impliqués dans la première phase du projet, notamment ceux cités ci-dessus.

## **5.2. Identification et analyse des parties prenantes**

Le présent PMPP suivra la démarche suivante :

- a. Identification des parties prenantes susceptibles d'être concernées par le projet ;
- b. Identification des informations à divulguer dans le domaine public, dans quelles langues et dans quelles localités ;
- c. Informations et explications sur les possibilités de consultations publiques ;
- d. Description du mécanisme de traitement des griefs du projet et la manière d'y accéder ;
- e. Engagement pour la publication des informations de routine sur les performances environnementales et sociales du projet, y compris les possibilités de consultation et sur la manière dont les réclamations seront gérées.

## **5.3. Identification des parties prenantes**

Les parties prenantes se définissent comme étant toute entité (personne, groupe, entité, structure, organisation, institution) concernée et potentiellement affectée par les activités d'un projet. Dans le cadre du PAFARM, cette étude a identifié six (6) grands groupes de parties prenantes. Il s'agit de :

- Celles qui jouent un rôle administratif et de gestion ;
- Celles en charge du support technique et du management ;
- Les institutions gouvernementales ;
- Les institutions financières publiques ou privées ;
- Les ONG et la société civile ;
- Les acteurs du secteur privé ;
- Et les populations/ et ou communautés affectées.

## **VI - ANALYSE DES PARTIES PRENANTES**

Pour mieux analyser les parties prenantes, il est impératif de mesurer leurs intérêts et leurs pouvoirs respectifs dans le cadre du projet.

- L'intérêt désigne le degré auquel une partie prenante accorde de l'importance à la réussite d'un projet (dans un but professionnel, personnel ou autre) ;
- Le pouvoir est quant à lui le degré par lequel une partie prenante peut influencer positivement ou négativement sur l'accomplissement des objectifs d'un projet.

**Tableau 2 : Parties prenantes touchées par le projet**

N°	Parties prenantes	Description	Composantes
1	Entreprises TPE, PME	Entreprises qui pourraient bénéficier de prêts et de financement de la part du projet	Composante N°2
2	Travailleurs du projet	Travailleurs directs : Toute personne liée directement aux activités du projet Travailleurs contractuels : les personnes employées et recrutées par des tiers pour effectuer des travaux liés aux fonctions essentielles du projet. Employés des fournisseurs de l'UGP des agences d'exécution, etc.	Toutes les composantes du projet
3	PAP's et communautés affectées par le projet	Il s'agit des personnes physiques, morales (entreprises) et les communautés susceptibles d'être affectées (positivement et négativement) par les activités du projet.	Toutes les composantes
4	Personnes vulnérables	Elles peuvent faire partie des PAP's citées ci-dessus, mais en fonction de leur spécificité, il faudrait les identifier et les traiter différemment.	Composante N°2 Composante N°3

**Tableau 3 : Parties prenantes intéressées par le projet**

N°	Parties prenantes	Description	Composante
1	ONG nationales, locales, société civile, associations de femmes, associations de jeunes	Il s'agit des groupements et associations de la société civile qui seront appelés à participer au projet d'une manière ou d'une autre selon leurs domaines de compétence.	Toutes les composantes du projet
2	Institutions financières	Il s'agit principalement du FGSP, des Banques et des institutions de micro finance Le projet pourrait à l'instar de « JIGISEME JIRI » faire appel à d'autres structures pour des activités de paiements de type cash for Works pour les zones du centre et du Nord	Composante N°1 Composante N°2
3	Institutions publiques, collectivités locales	Il s'agit des ministères (Economie et finances, Environnement et développement durable, Travail, Administration territoriale, etc.)  Egalement au niveau des régions, les directions régionales et leurs démembrements pourraient être sollicités au même titre que les autorités administratives locales (conseil régional, mairies, etc.).	Toutes les composantes du projet
4	Partenaires techniques	L'UNOPS est déjà identifié comme le partenaire technique en charge des travaux HIMO et la gestion des fonds d'AGR.	Composante N°3
5	Banque mondiale	Financement, avis, accompagnement, non-objection.	Toutes les composantes du projet
6	Les médias	Il s'agit de la communication globale sur le projet. Il s'agit des médias parlés, écrits et audiovisuels.	Toutes les composantes du projet

7	Bureaux d'études/organismes de formation technique	Ils peuvent intervenir dans le cadre des formations du personnel, des structures bénéficiaires du projet et de l'apprentissage des travailleurs HIMO et AGR.	Toutes les composantes
8	Compagnies d'assurances et centres de santé	Les travailleurs pourraient être assurés auprès des compagnies d'assurance durant la durée des travaux, et en cas de blessures et d'accidents, ils seront traités dans les centres de santé.	Composante N°3
9	Individus ou sociétés locales privées liées aux opérations du projet, notamment la restauration et la garderie d'enfants sur les sites HIMO	La phase travaux des HIMO peut engendrer plusieurs petites activités comme la restauration des ouvriers sur les chantiers, l'apport de matériaux de construction (ciment, sable, graviers, etc.).  Egalement les femmes appelées à travailler sur le programme peuvent constituer une crèche ambulante pour les enfants en bas âge.	Composante N°3

### 6.1. Individus ou groupes défavorisés vulnérables

Durant toute la durée du projet, une attention particulière sera accordée aux individus et groupes vulnérables. La détermination de ces derniers se fera selon un certain nombre de critères bien définis au niveau local, notamment dans un contexte malien où certains us et coutumes sont séculaires. Parmi ces critères, on trouve entre autres les handicapés ( physiques et mentaux), les personnes malades, particulièrement celles atteintes de VIH/SIDA ou d'autres maladies graves ou incurables, les vieilles personnes (hommes et femmes, principalement celles qui vivent seules), les femmes chefs de famille, les victimes de VBG, les ménages très pauvres (bien que cette notion est relative dans certaines zones du Mali , où la solidarité est encore vivace entre les membres d'une communauté, qui fait que les ressources sont partagées de façon à ne laisser personne de côté), et les déplacés internes, qui sont nombreux dans les zones Centre et Nord du pays à cause de la crise, les veuves et les orphelins.

Ces critères seront peaufinés au cours des études ultérieures (notices environnementales et sociales) et adaptés en fonction du contexte local.

## **6.2. Synthèse des besoins des parties prenantes**

Le tableau N°4 ci-dessous présente une synthèse des besoins de chaque catégorie de partie prenante par groupe désagrégé en parties prenantes touchées et parties prenantes concernées.

N°	Groupe de parties prenantes	Caractéristiques principales	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Besoins spéciaux
<b>Parties prenantes touchées /affectées</b>					
1	Entreprises TPE, PME	Bénéficiaires de garanties et de prêts pour financer leurs activités, Prestataires ou sous-traitants pour l'UNOPS.	Français et Dialecte local en fonction de la zone du projet (Bambara, peuhl, Dogon, Bozo, Sonrai, Tamasheq, Arabe, Maure, Soninké, etc.)	Informations transmises par écrit et dans les journaux	Informations et formations sur les NES de la Banque mondiale, Intégration des clauses E&S dans les contrats.
2	Travailleurs du projet	Travailleurs directs et indirects du projet, contractuels, travailleurs communautaires, etc.	Français et Dialecte local en fonction de la zone du projet (Bambara, peuhl, Dogon, Bozo, Sonrai, Tamasheq, Arabe, Maure, Soninké, etc.)	Réunions d'équipes et de chantiers, affiches, brochures, informations transmises par écrit	Informations et formation sur le processus, Port d'EPI, gestion des plaintes  Renforcement de capacités, formation et apprentissage pour les travailleurs recrutés sur les travaux HIMO
3	PAP's et communautés affectées par le projet	Individus et populations et communautés affectées par les activités du projet positivement et/ou négativement	Dialecte local en fonction de la zone du projet (Bambara, peuhl, Dogon, Bozo, Sonrai, Tamasheq, Arabe, Maure, Soninké, etc.)	Informations transmises par les radios locales, kiosques d'informations, affiches, brochures Consultations publiques	Informations et formation sur le processus Séances de consultations publiques pour la NES N°1 Informations sur le mécanisme de gestion des plaintes et des VBG
4	Personnes vulnérables	Identification et gestion	Dialecte local en	Informations et formation sur le projet	Informations et formation sur le projet

		particulière	fonction de la zone du projet (Bambara, peuhl, Dogon, Bozo, Sonrai, Tamasheq, Arabe, Maure, Soninké, etc.)	Participation aux consultations publiques	Séances de consultations publiques pour la NES N°1 Informations sur le mécanisme de gestion des plaintes et des VBG  Attention prioritaire et particulière accordée aux personnes vulnérables
<b>Parties prenantes concernées</b>					
1	ONG internationales, locales, société civile, associations de femmes, associations de jeunes	Organes d'implémentation, appuis au projet, notamment dans les zones rurales	Français et Dialecte local en fonction de la zone du projet (Bambara, peuhl, Dogon, Bozo, Sonrai, Tamasheq, Arabe, Maure, Soninké, etc.)	Informations transmises par écrits, réunions, rencontres d'échanges	Informations sur le projet
2	Institutions financières	FGSP, Banques commerciales et institutions de micro finance, EME	Français	Echanges permanents	Informations sur les activités, réunions périodiques, rencontres
3	Institutions publiques, collectivités locales	Ministères, Directions nationales et régionales, l'état et ses démembrements dans les régions, les services techniques, les institutions des collectivités locales (conseil régional, mairies communales, etc.)	Français	Informations transmises par écrits, réunions, rencontres d'échanges	Renforcement des capacités notamment des DNACPN/DRACPN/SAPCN

4	Partenaires techniques	Les partenaires techniques du projet, UNOPS	Français	Informations transmises par écrits, réunions, rencontres d'échanges	Participation aux réunions
5	Banque mondiale	Financement et appui technique au projet	Français et Anglais	Informations transmises par écrits, réunions, rencontres d'échanges	Respect par le projet du CES de la Banque
6	Les médias	Radios, audiovisuel, presse écrite, agences de communication	Français	Informations transmises par écrits, réunions, rencontres d'échanges	Informations sur le projet
7	Bureaux d'études/organismes de formation technique	Acteurs des formations et des séances d'apprentissage	Français	Informations transmises par écrits, réunions, rencontres d'échanges	Informations sur le projet
8	Compagnies d'assurances et centres de santé	Structures chargées d'intervenir en cas d'incidents/accidents pour les premiers secours	Français	Polices d'assurances des travailleurs et avantages sociaux qui y sont liés	Les travailleurs doivent être assurés et soignés

## VII - PROGRAMME DE MOBILISATION DS PARTIES PRENANTES

L'engagement des parties prenantes sera un processus continu et dynamique qui s'étendra sur la durée de vie du projet. Ce chapitre vise à décrire les types d'informations qui seront divulgués et leurs formats respectifs. Il s'agit, également de déterminer les types de méthodes qui seront utilisés pour véhiculer les informations, et surtout celles spécifiques qui seront utilisées à l'intention de chaque groupe identifié dans les sections précédentes.

### 7.1. Objectifs et calendrier de méthode de mobilisation

Cette partie devra être mise à jour au fur et à mesure de l'avancement du projet. Elle comprendra :

1. Un résumé des principaux objectifs du plan de mobilisation des parties prenantes ;
2. Un calendrier pour toutes les opérations liées au projet à travers ses composantes diverses.

Une fois que les fonds seront disponibles, l'UGP du projet mettra à jour le plan de mobilisation des parties prenantes, notamment afin de confirmer les rôles et responsabilités des IF dans le projet.

### 7.2. Stratégie proposée pour la diffusion des informations

Il s'agira de :

1. Décrire les informations qui seront communiquées ;
2. Définir les formats de communication ; et
3. Définir les modes de communication

#### 7.2.1. Méthodes de notification

Les méthodes suivantes seront utilisées pour informer les parties prenantes au processus d'engagement continu.

**Tableau 4 : Les méthodes de notification**

Technique d'engagement	Application appropriée de la technique
Correspondances, mails, téléphones	Fournir des informations aux parties prenantes, notamment celles concernées (institutions de l'Etat, IF, ONG, les autorités locales, etc.) Inviter les parties prenantes aux réunions et au suivi
Réunions individuelles	Recherche d'opinions Permettre aux parties prenantes de parler librement des questions sensibles Construire des relations personnelles Enregistrer des réunions
Réunions formelles	Présenter les informations du projet à un groupe de parties prenantes Permettre au groupe de faire des commentaires qui seront consignés Construire des relations impersonnelles avec les parties prenantes de haut niveau

Réunions publiques	<p>Présenter les informations du projet à un groupe de parties prenantes, en particulier les communautés</p> <p>Permettre au groupe de faire des commentaires qui seront consignés</p> <p>Construire des relations avec les communautés, en particulier celles touchées</p> <p>Construire des relations particulières avec les personnes vulnérables issues des communautés touchées</p> <p>Fournir des informations non techniques</p> <p>Faciliter les réunions avec des présentations en POWER POINT, affiches, etc.</p> <p>Enregistrer de discussions, des commentaires et des questions</p>
Réunions de groupes de discussion	<p>Présenter les informations du projet à un groupe de parties prenantes, en particulier les communautés</p> <p>Permettre au groupe de faire des commentaires qui seront consignés</p> <p>Construire des relations avec les communautés</p> <p>Enregistrer les réponses</p>
Site WEB du projet	<p>Présenter des informations sur le projet et les mises à jour de l'avancement</p> <p>Divulguer les évaluations environnementales et sociales du projet (CGES, NIES, PGES, SGES des partenaires)</p>
Dépliants du projet	<p>Informations sur le projet et son adresse et contacts disponibles</p>

### 7.2.2. Mobilisation pendant la mise en œuvre du projet

L'UGP du projet continuera de mobiliser toutes les parties prenantes du projet (touchées et concernées) durant toute la durée de vie du projet. Elle continuera également de leur fournir des informations d'une manière qui tient compte de leurs intérêts respectifs et des risques et impacts environnementaux et sociaux liés au projet.

L'UGP continuera de mobiliser les parties prenantes conformément au présent PMPP, et s'appuiera sur les voies de dialogue et de communication déjà établies avec eux. En particulier l'UGP sollicitera leurs réactions sur la performance environnementale et sociale du projet et sur la mise en œuvre des mesures d'atténuation contenues dans le plan d'engagement environnemental et social (PEES) élaboré pour le projet.

Lorsque le projet est susceptible de subir des changements supplémentaires, l'UGP informera les parties prenantes. Si ces changements sont susceptibles de générer des risques environnementaux et sociaux supplémentaires, l'UGP entreprendra une révision de son PEES pour y inclure les nouvelles mesures d'atténuation liées à ces derniers.

### **7.2.3. Mobilisation au niveau des partenaires associés**

Pour l'instant les deux partenaires les plus importants associés à ce projet sont le FGSP et l'UNOPS. L'UNOPS a l'avantage d'avoir un SGES, tandis le FGSP a lancé un processus pour l'élaboration du sien.

Cependant conformément aux nouvelles NES de la Banque mondiale, ces deux structures avec l'aide de la Banque mondiale et de l'UGP devront mettre en place des PMPP à travers la démarche suivante :

1. Identification et analyse des parties prenantes
  - Identification des parties touchées ;
  - Identification des parties concernées ;
  - Identification des individus ou groupes défavorisés ou vulnérables ;
  - Synthèse des besoins des parties prenantes au projet.
2. Programme de mobilisation des parties prenantes
  - Les objectifs et calendrier du programme de mobilisation ;
  - La stratégie sollicitée pour la diffusion d'informations (presse écrite, presse parlée, audiovisuel, entretiens, rapports non techniques, synthèses) ;
  - La stratégie proposée pour les consultations (entretiens, enquêtes, questionnaires, assemblées générales, focus groups, réunions formelles, etc.) ;
  - La stratégie proposée pour la prise en compte du point de vue des personnes vulnérables.
3. Définition des ressources et des responsabilités pour mettre en œuvre le PMPP ;
4. Description du mécanisme de gestion des griefs et la manière d'y accéder ;
5. Engagement pour la publication des informations de routine sur les performances environnementales et sociales du projet, y compris les possibilités de consultations et sur la manière dont les consultations seront gérées.

## **VIII - MECANISME DE GESTION DES PLAINTES**

La Banque mondiale exige l'établissement d'un mécanisme de gestion des griefs (ou plaintes) et de recours (MGP) ouvert à toutes les parties prenantes. Ce mécanisme sera établi dès la conception du projet et se maintiendra durant tout le cycle de vie du projet.

Il s'agit de mettre en place un système d'enregistrement et de gestion des recours rapide, équitable et efficace pour toute plainte liée au projet.

L'un de ses objectifs majeurs est d'éviter les nombreux recours au système judiciaire et de toujours rechercher en priorité une solution à l'amiable, tout en préservant les intérêts des plaignants et du promoteur et limiter ainsi les risques et coûts inévitablement liés aux actions judiciaires.

Ce mécanisme doit être simple, efficace, transparent, et compatible avec les droits de l'homme. Il doit être basé sur l'engagement et le dialogue permanent entre les parties prenantes du projet.

## 8.1. Principes de base

Pour s'assurer qu'un système de plaintes est efficace, fiable et opérationnel, les principes fondamentaux suivants doivent être respectés :

- **Participation** : Les parties prenantes doivent participer en permanence dans les activités du projet (de sa conception à sa réalisation).
- **Mise en contexte** : Le mécanisme de gestion des griefs doit s'adapter au contexte local pour chaque site du projet. Pour un même projet sur un territoire géographique donné, les contextes et écosystèmes peuvent être très différents selon les us et coutumes locaux. Le mécanisme doit en tenir compte et s'adapter à chaque type d'écosystème tout en recherchant son but principal de résolution de griefs.
- **Sécurité** : Pour porter plainte, les personnes doivent se sentir en sécurité, sans crainte de représailles (l'action de se venger d'une personne qui a porté plainte est souvent redoutée par les plaignants). Il est essentiel d'assurer la sécurité des personnes, qui ont recours au mécanisme pour assurer sa fiabilité et son efficacité.
- **Confidentialité** : Les procédures confidentielles permettent aux parties prenantes de soulever des inquiétudes, de s'exprimer sur des sujets sensibles en tout anonymat. La confidentialité permet d'assurer la sécurité et la protection de la personne plaignante et de sa cible potentielle (cas d'une VBG où l'auteur est susceptible d'être lynché dans certains milieux).
- **Transparence** : Les parties prenantes doivent être clairement informées de la démarche pour avoir accès au MGP et des différentes procédures qui suivront une fois qu'elles l'auront fait.
- **Accessibilité** : Il est primordial que le processus soit facilement accessible, notamment aux parties prenantes les plus défavorisées (individus et groupes vulnérables). Lorsque le risque d'exclusion est élevé, une attention particulière doit être portée aux mécanismes sûrs qui ne demandent pas à lire et/ ou à écrire.
- **Délai de traitement** : Pour établir une relation de confiance avec les parties prenantes, le traitement diligent et satisfaisant des premières plaintes contribuera à mettre les parties prenantes en confiance et servira de catalyseur pour les prochaines plaintes.

## 8.2. Description détaillée du processus de gestion des plaintes externes

**Tableau 5 : Processus de gestion des plaintes**

N°	Description de l'activité	Type de Fiche	Responsables	Données/Docs. Supports	
				Entrées	Sorties
1	Réception de la plainte	A1	Responsables E&S	Formulaire de plainte	
2	Attribuer un identifiant à la plainte, l'enregistrer et la transmettre à l'UGP	A2	Responsables E&S		Formulaire de plainte enregistré
3	Recevoir les formulaires de plaintes reçus, les examiner puis les transmettre aux structures concernées	A3	Coordinatrice UGP	Formulaire de plainte	

4	Recevoir les formulaires de plaintes, l'étudier, puis discuter des mesures avec les personnes impliquées		Responsable de la structure		
5	Remplir une fiche de synthèse de la plainte reçue et y mentionner les mesures prises pour le traitement des plaintes et le transmettre à l'UGP	A5			Fiche de synthèse de la plainte reçue
6	Examiner la fiche de synthèse de la plainte et informer le plaignant des mesures prises		Coordinatrice UGP		
7	Recevoir les fiches de synthèse des plaintes, et les centraliser au niveau des registres des plaintes		Responsables E&S	Fiches de synthèse de plaintes	
8	Assurer un suivi du traitement des plaintes et renseigner trimestriellement un rapport de synthèse de traitement des plaintes	A8	Responsables E&S		Synthèse trimestrielle du traitement des plaintes

### 8.3. Règles de gestion relatives au processus de gestion des plaintes externes

#### A.1 Formulaire de plainte

Toute personne désireuse de porter plainte est tenue de remplir un formulaire de plainte. Les formulaires de plaintes seront accessibles à/au/aux ;

- L'UGP du projet ;
- Par le courriel (Email) ;
- FGSP ;
- L'UNOPS ;
- Mairies des communes rurales des zones du projet ;
- Sites du projet (pour les activités HIMO) ;
- Structures associées au projet (IFPs, de formation, les institutions financières, les prestataires et fournisseurs, etc.).

**Notes :** Dans un pays de tradition orale, et où le taux d'analphabétisme est élevé, notamment dans les zones centre et Nord ; il serait judicieux de mettre en place un/ ou des numéros de téléphone pour enregistrer les plaintes oralement.

#### A2. Réception des formulaires des plaintes

Les responsables E&S des structures impliquées dans le projet seront chargés de la centralisation des formulaires des plaintes externes, de l'affectation d'un identifiant à chaque plainte reçue et de l'archivage de formulaires des plaintes suivant une logique bien donnée.

Après réception des formulaires des plaintes, les responsables E&S des différentes structures les transmettent à la coordination de l'UGP qui se charge du dispatching.

### **A3. Traitement des plaintes**

Selon la gravité ou l'ampleur de la plainte reçue, l'UGP du projet peut décider d'intervenir ou non dans le traitement de la plainte.

### **A4. Fiche de synthèse de la plainte**

C'est un document renseigné par le responsable E&S de la structure concernée par la plainte en concertation des membres de son équipe impliqués.

La fiche de synthèse d'une plainte renferme les informations suivantes :

- N° de la plainte ;
- Description de la plainte ;
- Structure en charge du traitement ;
- Date de traitement prévue.

### **A5. Rapport de synthèse de traitement des plaintes**

Le rapport de traitement des plaintes (annexe) est un document, élaboré trimestriellement par les responsables E&S de toutes les structures impliquées dans le projet. Les responsables E&S de l'UGP feront une compilation pour sortir un rapport de synthèse unique pour tout le projet.

## **8.4. Information à la population sur le système de gestion des plaintes**

Communiquer à chaque occasion opportune l'existence d'un système de dépôt des plaintes et encourager les populations à s'en servir.

## **IX - SUIVI ET ETABLISSEMENT DES RAPPORTS**

### **9.1. Participation des différents acteurs aux activités de suivi**

L'UGP assurera une participation adéquate de toutes les parties prenantes aux activités de suivi du projet. Dans le cadre du projet PAFARM, les parties prenantes, notamment, celles touchées par les activités du projet, et d'autres auditeurs externes comme la DNACPN ou ses démembrements régionaux (DRACPN) ou locales (SLAPCN) participeront aux programmes de suivi de la mise en œuvre effective des instruments de sauvegarde environnementale et sociale énoncés dans le PEES.

### **9.2. Soumission de rapports aux groupes de parties prenantes**

Les résultats des activités de mobilisation des parties prenantes seront communiqués tant aux différents acteurs concernés qu'aux groupes de parties prenantes dans les formes et les calendriers établis dans les sections précédentes de cette étude. Ces rapports s'appuieront sur les supports médiatiques définis dans le présent rapport (information écrite ou orale en fonction des types de parties prenantes). Egalement, l'existence et le mode de fonctionnement du mécanisme de gestion des plaintes seront rappelés de façon systématique aux parties prenantes.

### **9.3. Les indicateurs clés de performance**

Les indicateurs suivants permettent d'évaluer le niveau de performance de l'équipe du projet en matière de mobilisation des parties prenantes :

- 75% des parties prenantes sont satisfaites de la communication du projet ;
- 50% de plaintes sont résolues de manière satisfaisante ;
- 12 Réunions et /ou rencontres annuelles organisées avec les parties prenantes (chaque réunion sera accompagnée d'un procès-verbal partagé entre les participants et la Banque mondiale) ;
- Nombre de décisions prises lors des consultations avec les parties prenantes et le nombre de celles qui ont été exécutées.

# **ANNEXES**



## Annexe 2 : Registre des plaintes

Informations sur la plainte						Suivi du traitement de la plainte					
No. de plainte	Nom et contact du réclamant	Date de dépôt de la plainte	Description de la plainte	Type de projet et emplacement	Source de financement (Direct, indirect, ligne sous gestion.)	Transmission au service concerné (oui/non, indiquant le service et la personne contact)	Date de traitement prévue	Accusé de réception de la plainte au réclamant (oui/non)	Plainte résolue (oui / non) et date	Retour d'information au réclamant sur le traitement de la plainte (oui/non) et date	

### Annexe 3 : Synthèse trimestriel du traitement des plaintes

Date :

Nombre de plaintes enregistrées au cours de la période :	
Résumé synthétique du type de plaintes :	
Nombre de plaintes traitées dans un délai de xx jours (explications) :	
Nombre de plaintes non-traitées dans un délai xx jours (explications) :	

#### Annexe 4 : Exemple plan de consultation des parties prenantes

Partie prenante	Principales caractéristiques	Moyens de notification privilégiés (courriels, téléphone, radio, lettre)	Besoins spéciaux

## Annexe 5 : Exemple de synthèse des besoins des parties prenantes

Communauté	Groupe de parties prenantes	Principales caractéristiques	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés (courriels, téléphone, radio, lettre)	Besoins spéciaux (accessibilité, gros caractères, garde d'enfants, réunions en journée)
Village A	Parents avec jeunes enfants	Approximativement 180 ménages touchés ; 300 enfants	Langue officielle	Informations transmises par écrit, à la radio	Garde d'enfants pour les réunions — en fin d'après-midi de préférence
Village A	Réfugiés	38 familles élargies, niveau de pauvreté	Autre langue	Visite avec traducteurs et représentants de la société civile	Graphiques, éducation sur le processus

## **PROCES VERBAUX DE REUNIONS**

## **PROMOUVOIR L'ACCÈS AUX FINANCES ET OPPORTUNITÉS GENERATRICES DE REVENUS AU MALI - PAFARM**

Le monde économique (Etat, Institutions, Entreprises, Assurances, Banques) intègre de plus en plus le concept du développement durable à sa stratégie. Les nouvelles pratiques économiques comportent de nouvelles exigences en matière de gestion dans le domaine de l'environnement. Les critères qualitatifs clients qui commencent à apparaître aujourd'hui, abordent notamment leur place sur le marché, la qualité des fournisseurs, la qualité de leurs clients, la qualité de la gestion mais aussi les risques liés à l'environnement.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PAFARM, des rencontres sont prévues avec de nombreux partenaires inclusifs et les potentiels bénéficiaires.

### **RENCONTRE AVEC LE FONDS DE GARANTIE POUR LE SECTEUR PRIVE (FGSP)**

Mercredi 11 Décembre 2019, Siège FGSP, ACI 2000, Bamako.

Mr Hamidou DICKO, Responsable Dpt Etudes & Financements

- **Banque mondiale** représentée par Mrs Teymour Abdel Aziz et Jesse Jon Gerome Doyle ; Boubacar B DRAVE (Consultant).

Le Fonds de Garantie pour le Secteur privé (FGSP SA) a démarré ses activités en 2014 et il met à la disposition des entreprises maliennes **trois (03) grandes** solutions innovantes et appropriées d'accès au financement :

#### **1. GARANTIE FINANCIERE qui comprend deux produits :**

**1.1 Garantie Classique** qui offre une garantie complémentaire aux entreprises désireuses d'emprunter. Cette garantie complémentaire incite les banques à satisfaire le besoin de financement de l'entreprise.

**1.2 CO-Garantie pour des financements qui excèdent le milliard de FCFA** qui permet au FGSP et une institution partenaire d'apporter ensemble la garantie complémentaire sous forme de « co-garantie ».

#### **BENEFICIAIRES :**

Toutes les Banques de la place pour les financements en faveur des :

- **Entreprises privées formelles de toute taille ;**
- **Systèmes Financiers Décentralisés ;**
- **Exploitants agricoles.**

#### **AVANTAGES :**

- Alternative idéale à la prise d'hypothèque sur titre foncier ;
- Moins coûteuse qu'une inscription hypothécaire ;
- Facilite l'accès au financement bancaire à des conditions souples ;
- Conforte votre relation avec votre banque.

#### **2. FINANCEMENT DIRECT qui comprend trois produits :**

**2.1 Financement classique** qui finance directement le bénéficiaire pour l'exécution d'un marché à travers les cautions et avances ou pour le développement à travers un crédit d'investissement et/ou un crédit d'exploitation.

**2.2 Cofinancements pour des besoins de financement important** qui permet au FGSP de solliciter une ou plusieurs banques de la place pour partager le financement avec lui afin de couvrir les besoins demandés.

**AVANTAGES :**

- Conditions de financement adaptées au besoin de l'entreprise ;
- Coût réduit ;
- Chances maximum d'obtenir des fonds pour couvrir ses besoins ;
- Traitement rapide et efficace de la demande.

**2.3 FG PACK : Cautions + avances sur marché** est un ensemble de cautions (d'avance de démarrage, de bonne fin d'exécution, de retenue de garantie, au besoin) couplé à une ligne d'avance pour exécuter sereinement le marché.

### **3. MIXTE FINANCEMENT ET GARANTIE**

**Il est destiné aux entreprises qui opèrent dans le secteur jugé prioritaire par le FGSP.**

Le FGSP octroie un crédit pour financer une partie des besoins tout en garantissant auprès de la banque le prêt qu'elle a accordé à l'entreprise.

**AVANTAGES :**

- Couverture de l'ensemble des besoins tout en comblant le gap de garantie ;
- Conditions de financement adaptées à chaque besoin.

**Dans le cadre du cofinancement avec les banques, les taux d'intérêt vont de 7,25% à 11% pour des besoins en :**

**Investissement > 15 Millions FCFA.**

**Exploitation > 50 Millions FCFA.**

Il apparaît évident que la mise en œuvre des activités financées par le Fonds de Garantie pour le Secteur Privé (FGSP) ont des impacts sur l'environnemental. Dans le cadre de la gestion quotidienne de chaque activité professionnelle, les acteurs sont confrontés à de multiples risques qu'ils doivent plus ou moins maîtriser. Parmi ces risques, il en est certains que les acteurs ne soupçonnent peut être pas, car leur prise en compte est relativement nouvelle. Il s'agit des risques environnementaux, c'est à dire des risques que votre activité peut générer vis-à-vis de son environnement humain et naturel. Toute activité quelle qu'elle soit est susceptible de créer des dommages à son environnement : que vous soyez une PME, une TPE, un professionnel, un artisan, une collectivité locale.

A cet effet, le PAFARM envisage d'appuyer le Fonds de Garantie pour le Secteur Privé (FGSP) en accroissant sa capacité de garantie pour desservir les populations et groupes défavorisés non servis par les banques, à savoir :

- ❖ *Microentreprises ;*
- ❖ *TPME ;*
- ❖ *Femmes ;*
- ❖ *Jeunes ;*

- ❖ *Entreprises en phase d'amorçage qui n'ont pas un historique économique ;*
- ❖ *Activités génératrices de revenus (AGR) ;*
- ❖ *Activités à Haute intensité de main d'œuvre (HIMO).*

De ce fait, le Fonds de Garantie du Secteur Privé (FGSP) doit envisager d'intégrer la notion de risque écologique et environnemental à l'activité de Garantie et de Financement par la création de GREEN GUARANTY.

La GREEN GUARANTY serait un bonus transversal qui réduirait la « Prime de garantie » pour :

1. les entreprises dont les activités sont bénéfiques ou favorables à l'environnement ;
2. les entreprises qui ont une politique RSE.

Sur le plan pratique, il faut :

- identifier les projets qui ont un impact sur l'environnement ;
- facturer la totalité des coûts ? ou
- définir le taux de subvention à accorder ;
- définir la contribution du Projet à la prime.

Sur le plan de la gestion, le FGSP peut opter soit pour :

- Approche Portefeuille.
- Approche Individuelle.

## **PROMOUVOIR L'ACCÈS AUX FINANCES ET OPPORTUNITÉS GENERATRICES DE REVENUS AU MALI - PAFARM**

Le monde économique (Etat, Institutions, Entreprises, Assurances, Banques) intègre de plus en plus le concept du développement durable à sa stratégie. Les nouvelles pratiques économiques comportent de nouvelles exigences en matière de gestion dans le domaine de l'environnement. Les critères qualitatifs clients qui commencent à apparaître aujourd'hui, abordent notamment leur place sur le marché, la qualité des fournisseurs, la qualité de leurs clients, la qualité de la gestion mais aussi les risques liés à l'environnement.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PAFARM, des rencontres sont prévues avec de nombreux partenaires inclusifs et les potentiels bénéficiaires.

### **RENCONTRE AVEC L'UNITE APPUI & SUIVI DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR FINANCIER (UAS/SDSF)**

**Mercredi 18 Décembre 2019, Siège UAS/SDSF, Dette Publique, Bamako.**

- Mme TOURE Fatoumata COULIBALY, Coordinatrice
- Mme KONATE Mariétou DRAVE, Chargée Suivi Institutions Financières Non Bancaires
- Mr SAMAKE Aliou, Chargé Suivi Institutions Financières Bancaires
- Mr BARRY Alssouna, Chargé de Suivi des Institutions de Microfinance.

L'UGP doit encore recruter 2 personnes :

- Un Chargé (e) Environnement.
- Une Chargée des VBG. Pour ce poste, nous recommandons à l'UGP de recruter une personne de sexe féminin. Lors de la réception des victimes, ceci les mettra en confiance, facilitera la libération de la parole des plaignantes et une meilleure écoute.

L'Unité d'Appui et Suivi de la Stratégie de Développement du Secteur Financier (UAS/SDSF), nous a été présentée comme un service rattaché du Ministère de l'Economie et des Finances chargé du suivi des réformes et de la politique d'inclusion financière et des assurances.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet, l'UAS/SDSF va mener les activités suivantes :

- ❖ Offrir des garanties au Fonds de Garantie pour le Secteur Privé ;
- ❖ Renforcer la Division Contrôle de la Cellule d'Appui et de Contrôle de la Microfinance ;
- ❖ Appuyer les PME en termes de : Etudes ; Encadrement et accompagnement.

Nous avons été informés de la production par la BCEAO du Document de Stratégie Régionale de l'Inclusion financière (SRIF) soumis à l'appréciation des Etats membres pour y intégrer les particularités nationales.

La Coordinatrice nous a suggéré deux adresses importantes pour des échanges élargis :

3. Directeur des PME – Ministère des Investissements et du Secteur Privé  
Mr CISSE Aboubacary, Tél. : 76 36 53 09
4. Réseau Malien des PME (Association d'Entrepreneurs)  
Mr Sanou SARR, Président, Tél. : 79 10 12 50

Prenant la parole, le Consultant expose que la rencontre a pour but principal d'informer l'Unité d'Appui et Suivi de la Stratégie de Développement du Secteur Financier (UAS/SDSF) sur les nouvelles normes environnementales et sociales édictées par la Banque mondiale et qui seront désormais appliquées dans les projets qu'elle finance. Elles sont au nombre de 10 et chacune a été détaillée aux membres de l'Unité de Gestion du Projet.

**NES 1 : Risques environnementaux et sociaux répartir-en :**

- Catégorie A
- Catégorie B
- Catégorie C

**NES 2 : Conditions d'emploi (emploi fixe, temporaire, transfrontalier) .**

**NES 3 : utilisation des ressources au détriment de l'environnement.**

**NES 4 : Santé et sécurité des populations.**

**NES 5 : acquisition des terres et réinstallation.**

**NES 6 : Préservation de la biodiversité.**

**NES 7 : Communautés autochtones et populations locales historiquement défavorisées.**

**NES 8 : Patrimoine culturel.**

**NES 9 : Intermédiaires financiers.**

**NES 10 : Mobilisation des parties prenantes.**

Les documents du PROJET et des NORMES ont été remis à l'UGP pour une exploitation approfondie en interne.

## **PROMOUVOIR L'ACCÈS AUX FINANCES ET OPPORTUNITÉS GENERATRICES DE REVENUS AU MALI - PAFARM**

Le monde économique (Etat, Institutions, Entreprises, Assurances, Banques) intègre de plus en plus le concept du développement durable à sa stratégie. Les nouvelles pratiques économiques comportent de nouvelles exigences en matière de gestion dans le domaine de l'environnement. Les critères qualitatifs clients qui commencent à apparaître aujourd'hui, abordent notamment leur place sur le marché, la qualité des fournisseurs, la qualité de leurs clients, la qualité de la gestion mais aussi les risques liés à l'environnement.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PAFARM, des rencontres sont prévues avec de nombreux partenaires inclusifs et les potentiels bénéficiaires.

### **RENCONTRE AVEC LE MINISTRE DE LA PROMOTION DE L'INVESTISSEMENT PRIVE, DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES ET DE L'ENTREPRENARIAT NATIONAL.**

- **Mr CISSE Aboubacary, Directeur National des PME.**
- **Cabinet SETICE** représenté par Mrs Boubacar Drave et René Ndjangang.

Prenant la parole, le Consultant expose que la rencontre a pour but principal d'informer le MINISTRE DE LA PROMOTION DE L'INVESTISSEMENT PRIVE, DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES ET DE L'ENTREPRENARIAT NATIONAL sur les nouvelles normes environnementales et sociales édictées par la Banque mondiale et qui seront désormais appliquées dans les projets qu'elle finance.

Elles sont au nombre de 10 et chacune a été détaillée à Monsieur CISSE, Directeur National des PME.

#### **NES 1 : Risques environnementaux et sociaux répartis en :**

- Catégorie A
- Catégorie B
- Catégorie C

#### **NES 2 : Conditions d'emploi (emploi fixe, temporaire, transfrontalier) .**

#### **NES 3 : utilisation des ressources au détriment de l'environnement.**

#### **NES 4 : Santé et sécurité des populations.**

#### **NES 5 : acquisition des terres et réinstallation.**

#### **NES 6 : Préservation de la biodiversité.**

#### **NES 7 : Communautés autochtones et populations locales historiquement défavorisées.**

#### **NES 8 : Patrimoine culturel.**

#### **NES 9 : Intermédiaires financiers.**

#### **NES 10 : Mobilisation des parties prenantes.**

Les documents du PROJET et des NORMES ont été remis à l'UGP pour une exploitation approfondie en interne.

D'après Mr CISSE Aboubacary, la Direction Nationale des PME élabore la politique, la stratégie et la réglementation en faveur des PME. ; Développe des programmes et projets.

Actuellement au Mali, 90% des entreprises sont des PME et 80% sont dans le secteur informel et ces dernières produisent 55% du PIB. Les programmes et stratégies du gouvernement consistent à attirer le maximum des informelles vers le secteur formel pour croître, créer des emplois.

L'Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA) a élaboré un Dispositif de Soutien aux PME des pays membres qui vise à créer, dans chaque pays, une masse critique de PME avec le soutien des banques, des structures d'encadrement....

Dans le secteur formel, les entreprises rencontrent d'énormes problèmes de financements.

Dans le cadre de ce Dispositif, les obligations des parties sont :

- ❖ Créer des bourses de sous traitance ;
- ❖ % de la commande publique adressé accordée aux PME ;
- ❖ Tarifs d'encadrement des honoraires des consultants ;
- ❖ Modération par les banques commerciales du Taux du crédit accordé aux PME ;
- ❖ BCEAO qui accroît son volume de refinancement aux banques commerciales ;
- ❖ 8 structures d'encadrement des PME ont été retenues.

De notre point de vue, la Direction Nationale des PME est un partenaire technique idoine dans la mise en œuvre du Projet. Il devrait être membre du Comité de Pilotage.

***Deux autres structures AMM (Association des municipalités du Mali) et l'APDF (Association pour le progrès et la défense des femmes au Mali) ont été rencontrées par le consultant dans le cadre de ce PMPP. Ces deux structures sont identifiées comme de potentielles parties prenantes et partenaires du projet.***

## **PROMOUVOIR L'ACCÈS AUX FINANCES ET OPPORTUNITÉS GENERATRICES DE REVENUS AU MALI - PAFARM**

Le monde économique (Etat, Institutions, Entreprises, Assurances, Banques) intègre de plus en plus le concept du développement durable à sa stratégie. Les nouvelles pratiques économiques comportent de nouvelles exigences en matière de gestion dans le domaine de l'environnement. Les critères qualitatifs clients qui commencent à apparaître aujourd'hui, abordent notamment leur place sur le marché, la qualité des fournisseurs, la qualité de leurs clients, la qualité de la gestion mais aussi les risques liés à l'environnement.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PAFARM, des rencontres sont prévues avec de nombreux partenaires inclusifs et les potentiels bénéficiaires.

### **RENCONTRE AVEC L'ASSOCIATION MALIENNE DES MUNICIPALES (AMM)**

L'AMM regroupe l'ensemble des 703 communes du pays, plus le district de Bamako. Elle a été créée en Novembre 2000 en lieu et place de l'Association des Maires du Mali qui regroupe depuis 1993 les 19 anciennes communes urbaines.

Elle a pour but de participer à la sauvegarde de la libre administration des collectivités territoriales et à l'approfondissement de la démocratie locale

Adresse : BPE : 1347 Bamako Tél : 223 20 23 70 25 Email : amm@amm-Mali.org Site web : www.amm-Mali.org

### **La rencontre a eu lieu le 28 Décembre 2019 dans les locaux de l'AMM**

**Etaient présents : Mr Yacouba Traoré – Président**

- **Mr Youssouf Diakité-Directeur Exécutif**
- **Mr Boubacar Traoré- Directeur Administratif**
- **Mr Boubacar Baladji Dravé-Consultant Banque Mondiale**

Prenant la parole, le Consultant expose que la rencontre a pour but principal d'informer l'AMM sur les nouvelles normes environnementales et sociales édictées par la Banque mondiale et qui seront désormais appliquées dans les projets qu'elle finance.

Elles sont au nombre de 10 et chacune a été détaillée à l'AMM

### **NES 1 : Risques environnementaux et sociaux répartis en :**

- Catégorie A
- Catégorie B
- Catégorie C

**NES 2 : Conditions d'emploi (emploi fixe, temporaire, transfrontalier) .**

**NES 3 : utilisation des ressources au détriment de l'environnement.**

**NES 4 : Santé et sécurité des populations.**

**NES 5 : acquisition des terres et réinstallation.**

**NES 6 : Préservation de la biodiversité.**

**NES 7 : Communautés autochtones et populations locales historiquement défavorisées.**

**NES 8 : Patrimoine culturel.**

**NES 9 : Intermédiaires financiers.**

**NES 10 : Mobilisation des parties prenantes.**

Ensuite des explications furent fournies à l'AMM concernant directement le projet PAFARM et le rôle qui y est attendu de la part des collectivités locales.

L'AMM qui dispose d'une couverture nationale (elle est présente dans les 703 communes que compte le Mali), se dit disposé à accompagner le projet, notamment dans sa composante HIMO.

L'association nous a fait part également de ses expériences antérieures dans la gouvernance locale.

<b>Intitulé du projet: Programme d'Appui à l'AMM pour le Renforcement de la Gouvernance Locale et la Décentralisation – Gold AMM</b>				
<b>Lieu de l'action</b>	<b>Coût de l'action (EUR)</b>	<b>Rôle dans l'action</b>	<b>Donateurs pour l'action (nom)<sup>1</sup></b>	<b>Période de mise en œuvre</b>
100 communes des régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou et Mopti	1.000.000	Coordinateur principal de l'action	Union Européenne	Mars 2019 à Mars 2021

<b>Objectifs et résultats de l'action</b>	<p><b>Objectif(s) global/globaux :</b> Contribuer au renforcement des capacités d'intervention et de dialogue politique de l'AMM pour l'amélioration de la gouvernance locale et l'approfondissement du processus de décentralisation;</p> <p><b>Objectif(s) spécifique(s)</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Animer et renforcer les espaces institutionnels et formels de rencontres, d'échanges, et de concertations entre les différents acteurs de la gouvernance locale et de la décentralisation au niveau national, continental et international</li> <li>2. Renforcer les capacités des élus locaux et des agents communaux dans: <ul style="list-style-type: none"> <li>- la gestion et l'administration communale ; l'intégration des services déconcentrés de l'Etat et la gouvernance des compétences et ressources transférés.</li> <li>- le processus de paix et de réconciliation nationale ;</li> <li>- l'appropriation des Objectifs de Développement Durable –ODD</li> <li>- Renforcer les capacités techniques, matérielles et organisationnelles de l'AMM</li> </ul> </li> </ol> <p><b>Résultat 1 :</b> les espaces institutionnels de rencontres, d'échanges, et de concertations sont mieux animés et renforcés entre l'AMM et les différents acteurs de la gouvernance locale au niveau national, continental et international et font de l'AMM une force de proposition.</p> <p><b>Résultat 2 :</b> les capacités des élus locaux et des agents communaux sont renforcées en</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la gestion et l'administration communale ; l'intégration des services déconcentrés de l'Etat et la gouvernance des compétences et ressources transférés.</li> <li>- le processus de paix et de réconciliation nationale ;</li> <li>- l'appropriation des Objectifs de Développement Durable –ODD</li> </ul> <p><b>Résultat 3 :</b> les capacités techniques, matérielles et organisationnelles de l'AMM sont renforcées et améliorent ses performances et la qualité de ses prestations</p>
---	---

Lieu de l'action	Coût de l'action (EUR)	Rôle dans l'action	Donateurs pour l'action (nom) <sup>2</sup>	Période de mise en oeuvre

Mali, région de Sikasso	2.560.000	Coordinateur de l'action au niveau national	Fédération Canadienne des Municipalités	25/07/2016 au 31/12/2020
<b>Objectifs et résultats de l'action</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le renforcement des capacités des femmes et jeunes dans les domaines de l'entrepreneuriat, de l'économie sociale et solidaire (approche par cible et compétence).</li> <li>- L'organisation, la structuration et l'accompagnement du secteur informel pour sa formalisation.</li> <li>- aider les gouvernements locaux et leurs intervenants locaux à mieux prendre en charge les questions du DEL, à faciliter l'accès des jeunes et des femmes à des emplois décentés et à des occasions entrepreneuriales.</li> <li>- L'élaboration et la mise en place d'une stratégie de DER transfrontalier pour favoriser la cohésion économique régionale.</li> <li>- Le soutien aux gouvernements locaux (niveau commune et région) à stimuler les activités économiques, créer des emplois à travers l'attraction, la rétention et l'expansion des entreprises (AREE) afin de renforcer leurs capacités financières et accroître la compétitivité et l'accès des entreprises locales aux marchés hors de leurs régions/pays.</li> <li>- Le soutien auprès des gouvernements locaux/régionaux et les intervenants du DER en facilitant, de manière collaborative, l'accès à de nouveaux marchés et à des occasions commerciales.</li> <li>- la participation à un réseau commercial et global réunissant des grandes villes</li> <li>- l'amélioration de la prospérité économique au niveau local pour les pauvres, en particulier les femmes et les jeunes, et :</li> <li>- le renforcement du développement économique régional avec les entreprises dans le cadre de l'ouverture de nouveau marché en favorisant des approches innovatrices et inclusives en développement économique dans les communes et régions sélectionnées.</li> </ul>		

Intitulé du projet: Programme Ideal – Inclusive Decisions at Local Level				
Lieu de l'action	Coût de l'action (EUR)	Rôle de l'AMM dans l'action:	Donateurs pour l'action	Période de mise en oeuvre

Mali, cinq communes pilotes des régions de Sikasso et Koulikoro et niveau national	1.500.000 (montant évolutif en fonction du niveau d'exécution des activités)	Coordinateur des activités	VNG International –Association des Municipalités des Pays Bas	01/01/2017 Au 31/12/2021
<b>Objectifs et résultats de l'action</b>		<p>Les résultats escomptés du programme IDEAL Mali sont les suivants :</p> <p>Réalisation 1</p> <p>La gestion de la ressource et la prestation de service en eau des municipalités Maliennes est plus efficace et adaptée, notamment aux besoins des femmes.</p> <p>Réalisation 2</p> <p>Au Mali, les processus de prise de décision sur la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) au niveau local sont plus participatifs et inclusifs.</p> <p>Réalisation 3</p> <p>L'AMM, en coordination avec les parties prenantes pertinentes de la gouvernance locale au Mali, contribue à l'amélioration de l'environnement politique et institutionnel pour une gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) qui reflète mieux les réalités et besoins.</p> <p>Les réalisations 1 et 2 sont mises en œuvre dans les 5 communes pilotes : Méguétan, Kouoro, Niéna, Tagandougou et Baya. La réalisation 3 est mise en œuvre en collaboration avec l'AMM au niveau national.</p>		

Intitulé du projet: Programme d'Appui à la Restauration de la Paix et de la Sécurité à travers la maîtrise d'ouvrage des Collectivités territoriales				
Lieu de l'action	Coût de l'action (EUR)	Rôle dans l'action	Donateurs pour l'action	Période de mise en œuvre
Les régions de Ségou (communes des cercles Ségou, San et Macina), de Mopti (communes des cercles Mopti, Douentza et Djenné) de Tombouctou (cercles de Tombouctou, Goundam et Diré) et de Gao (communes des cercles de Gao, Ansongo et Bourem)	3.653.109	Coordinateur principal de l'action	-Ambassade du Royaume des Pays-Bas ; - Coopération Espagnole –AECID - VNG -Association Néerlandaise des Municipalités - Coopération Française SCAC	Octobre 2013 à Avril 2017
<b>Objectifs et résultats de l'action</b>		<p><b>Objectif Global :</b> Améliorer les conditions de vie des populations des zones d'intervention.</p> <p><b>Objectif Spécifique :</b> Restaurer un climat de paix et de sécurité dans les zones d'intervention</p> <p><b>Résultats attendus :</b></p> <p><b>Résultat 1 :</b> L'AMM est capable d'influencer la formulation des politiques nationales pour une décentralisation négociée.</p> <p><b>Résultat 2 :</b> Le fonctionnement interne de l'AMM est amélioré.</p> <p><b>Résultat 3 :</b> les services fournis par l'AMM à ses adhérents sont pertinents</p> <p><b>Résultat 4 :</b> Un dialogue inclusif et porteur de paix est instauré entre les communautés de la zone d'intervention</p> <p><b>Résultat 5 :</b> Un noyau de maires de la zone d'intervention est capable d'exercer la fonction de police judiciaire</p> <p><b>Résultat 6 :</b> L'offre de santé dans les communes d'intervention est restaurée.</p> <p><b>Résultat 7 :</b> Un mécanisme opérationnel de mise en œuvre d'une Police communale est expérimenté.</p>		

## **PROMOUVOIR L'ACCÈS AUX FINANCES ET OPPORTUNITÉS GENERATRICES DE REVENUS AU MALI - PAFARM**

Le monde économique (Etat, Institutions, Entreprises, Assurances, Banques) intègre de plus en plus le concept du développement durable à sa stratégie. Les nouvelles pratiques économiques comportent de nouvelles exigences en matière de gestion dans le domaine de l'environnement. Les critères qualitatifs clients qui commencent à apparaître aujourd'hui, abordent notamment leur place sur le marché, la qualité des fournisseurs, la qualité de leurs clients, la qualité de la gestion mais aussi les risques liés à l'environnement.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PAFARM, des rencontres sont prévues avec de nombreux partenaires inclusifs et les potentiels bénéficiaires.

### **RENCONTRE AVEC L'ASSOCIATION POUR LE PROGRES ET DE LA DEFENSE DES DROITS DES FEMMES DU MALI (APDF)**

L'APDF est une organisation non-gouvernementale regroupant plus de 30 000 femmes réparties sur tout le territoire national, ainsi qu'à l'extérieur du pays. Elle fût créée le 06 Avril 2001 et est composée de membres actifs et de membres sympathisants.

L'APDF est à l'avant-garde de tous les combats des femmes dans ce pays, elle est indépendante des partis politiques et des groupes religieux.

### **RENCONTRES**

**Deux rencontres (24 Décembre et 28 Décembre) principales ont eu lieu dans les locaux de l'APDF :**

- **la première a été tenue avec les membres du bureau de l'APDF ;**
- **la seconde plus élargie, a eu lieu en présence des femmes qui ont bénéficié de crédits pour des activités d'AGR (maraichage, confection de savons, etc.).**

Après l'exposé du Consultant sur les nouvelles normes environnementales et sociales (NES), il a été signifié à l'APDF que le projet PAFARM va s'articuler sur les AGR et de travaux de type HIMO.

Les membres de l'APDF ont exprimé leur souhait d'être partie prenante dans le projet ; dont la plupart des composantes sont en phase avec les objectifs de leur organisation, notamment dans le sens du progrès et de la défense des droits des femmes.

Le consultant a également noté avec satisfaction que l'APDF se bat quotidiennement sur les questions de VBG (violences liées au genre). La structure accueille toutes les femmes victimes de violences, et va jusqu'à assurer les frais d'avocats pour certaines d'entre elles.

Egalement, l'APDF fait la promotion des activités d'AGR pour ses membres, et au vu de sa couverture nationale et de son expérience ; elle pourrait constituer une partie prenante importante pour le PAFARM.

Il a été signalé à l'APDF que le mécanisme de gestion des plaintes est un outil très important pour la Banque mondiale dans le cadre de gestion de ses projets, notamment en matière de lutte contre les VBG.

Les activités principales et les objectifs de l'APDF sont résumés ci-dessous :

Association pour le Progrès et la Défense des Droits des femmes (APDF) est née à la faveur du changement sociopolitique et démocratique instauré dans notre pays à partir du 26 Mars 1991. L'initiatrice et la fondatrice est Madame Fatoumata Siré Diakité à l'époque Vice Présidente de la Commission Nationale des Femmes Travailleuses de l'UNTM, ceci sur les conseils de Monsieur Bakary Karambé, Secrétaire général de l'UNTM. L'APDF est une association nationale, apolitique à but non lucratif, qui a des militantes au Mali, en Afrique, en Europe, au Canada et aux USA. Elle a été créée le 6 Avril 1991 et officiellement reconnue par le Ministère de l'Administration territoriale sous le N°00477/MAT/DNTA du 1er Juin 1991. Elle est composée de membres actives, membres sympathisants (es) et des membres d'honneur

### Vision :

Société juste et équitable favorable à l'épanouissement des femmes/filles sur les plans : physique, juridique, moral, politique et intellectuel pour un développement harmonieux et durable.

### Mission :

Favoriser le regroupement des femmes pour la défense de leurs droits et intérêts contre toutes formes de violence et de discrimination pour leur participation effective et efficiente au processus de prise de décision et de développement.

### Le But de l'APDF

Le but visé par l'APDF est de regrouper les femmes, les mettre en confiance pour la défense de leurs droits, et l'amélioration de leurs conditions de vie sur le plan socio-économique, juridique, politique et culturel.

### Les Objectifs de l'APDF

- Promouvoir, protéger, défendre les droits fondamentaux et humains des Femmes /Filles
- Informers, former et éduquer les femmes sur leurs droits et sur les textes juridiques nationaux, régionaux et internationaux
- Lutter contre toutes les formes de violence faite aux femmes /filles ainsi que les pratiques traditionnelles rétrogrades et néfastes particulièrement les MGF /Excision et promouvoir les pratiques traditionnelles positives.
- Travailler à mettre fin aux mutilations génitales féminines /excision
- Encourager les femmes à prendre conscience de leur rôle et de leur place dans le développement socio-économique et politique du pays
- Combattre toute forme de discrimination à l'égard des femmes (textes, attitudes, comportements, décisions, déclarations etc...)
- Lutter pour l'intégration effective des femmes dans les instances de prises de décision à tous les niveaux
- Valoriser le rôle social de la femme malienne et sa contribution économique dans le foyer et dans le pays.
- Appuyer les femmes dans leurs efforts d'autonomisation économique à travers les activités génératrices de revenus, entre autres.
- Veiller à l'application correcte des textes non discriminatoires nationaux et régionaux à l'égard des femmes et au respect des engagements internationaux pris par le Mali.

### Les activités de l'APDF :

L'APDF a mené beaucoup d'activités et entrepris de multiples actions en faveur des femmes et des filles, mais aussi en direction des hommes de tout âge au plan local, régional, national et international.

#### I. Les Activités Permanentes

- Ecoute ; conseil, orientation et assistance juridique et judiciaire aux femmes / filles démunies et victimes de violences.
- Commémoration de la journée panafricaine

des femmes : 31 Juillet Prix Aoua KEITA

-Commémoration de la journée de la femme rurale  
Prix Nyéleni : 15 Octobre

-Commémoration de la Journée du 06 Février  
« Tolérance Zéro contre les MGF »

-Commémoration de la Journée Internationale de la femme 8 Mars

-Commémoration du 25 Novembre Journée Internationale sur l'élimination de la violence faite aux femmes  
-Etablissements d'actes de naissance pour les enfants en milieu rural et péri urbain de parents démunies  
-Célébration de mariage civil en faveur des couples pour protéger les droits des femmes.

**Volet : Formation, Education, sensibilisation, plaidoyer/ lobbying**

-Formation en droits humains, en genre, citoyenneté et leadership

-Formation des para-juristes

-Atelier de formation/Caravane des jeunes contre les MGF

-Séminaires ateliers sur les Conséquences de MGF sur la santé et les droits des femmes/filles

-activités

-Atelier de formation en direction des Professionnels du droit et, des auxiliaires de justice, des agents de la santé et de la sécurité, des parlementaires sur les violences faites aux femmes sur les textes et instruments juridiques nationaux et internationaux

-Formation/apprentissage aux AGR (teinture, savon, transformation produits locaux etc..)

**Volet : Information, diffusion, Sensibilisation :**

-Diffusion de la Convention sur les droits de l'Enfant (CED) dans les écoles, sensibilisation et diffusion de la CEDEF, la DUDH, le Protocole de Maputo et le NEPAD.

-Publication du magazine trimestriel intitulé la « Voix de la femme, « du Livre blanc sur la situation des femmes au Mali » P 129

-Débats aux télé et aux radios sur différents thèmes dont les MGF et l'importance de la participation de la femme dans la vie publique et politique aux instances

de prise de décision en direction des femmes, des médias et autres cibles, entre autres.

#### **Volet Plaidoyer :**

- Membre du Comité des experts pour le projet de Code des Personnes et de la famille du Mali
- Mise à jour des textes juridiques internes discriminatoires à l'égard de la femme et de l'enfant en conformité avec les engagements internationaux du Mali (CEDAW, CDE, Protocole de Maputo)
- Membre du comité de pilotage du projet de protocole additionnel à la charte Africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits des femmes en Afrique
- Initiatrice du projet de texte interdisant la violation de l'intégrité physique de la femme/ fille au Mali (MGF)
- Institutionnalisation d'un prix de la promotion de la femme au Mali depuis 1996 "Prix Aoua KEITA" au nom de la 1ère Femme Députée
- Reconnaissance et valorisation du travail de la femme en milieu rural avec le "Prix Nyéléni" du nom de la brave femme agricultrice de Ségou.

#### **Volet : Micro finances**

- Activités socio-économiques de réinsertion des femmes ex-exciseuses (tissages, aviculture, poterie etc...)
- Encadrement professionnel des femmes en milieu rural
- Activités génératrices de revenus en faveur des femmes rurales et périurbaines et des jeunes filles déscolarisées
- Encadrement professionnel des femmes / filles détenues en coupe et couture, dons de matériels de couture et prise en charge de l'encadrement etc ...

#### **Les Groupes Cibles de L'APDF**

Les femmes et les Enfants (filles) les femmes candidates et élues des partis politiques, des cadres de l'administration et **ONGs**, les membres et responsables de l'APDF

Les exciseuses et anciennes exciseuses.

Les médias / Communicateurs traditionnels, les professionnels du droit et auxiliaires de justice.

Le personnel de la santé et de la sécurité

Les hommes, la jeunesse

L'école, les élèves et étudiants (es)

Le corps enseignant, les parents, la famille

## **ORGANES DE L'APDF :**

- Les organes de l'APDF sont
- L'Assemblée Générale
- Le Comité Exécutif National
- Le Bureau des régions, des cercles et des Communes du district de Bamako
- La cellule de base (villages, hameaux, fractions, quartiers)

#### **L'APDF appartient à plusieurs réseaux**

- ACTPEW (membre fondatrice)
- Cadre National de formation des parajuristes
- GP/DCF
- RIAF/DLVF
- WILDAF-Mali
- Réseau des Défenseurs des Droits de l'Homme (RDDD)
- Coalition des Droits de l'enfant (COMADE)
- Coalition Mondiale contre l'exploitation sexuelle des femmes
- Organisation Mondiale contre la torture (OMCT)
- Fédération internationale démocratique des femmes (FIDF)
- Coalition contre le trafic des femmes (CATW)
- Elle a le statut consultatif catégorie spéciale auprès de l'ECOSOC (Nations Unies)
- Elle a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des droits de l'homme et des peuples et du Département de l'Information des Nations Unies (DPI)
- Elle a des bureaux et Cellules dans toutes les régions, tous les cercles dans les Communes du district de Bamako et dans plusieurs villages à travers le pays, ainsi qu'à l'extérieur du Mali.
- Elle est la seule ONG de défense des droits humains/femmes/filles au Mali à disposer d'une Maison d'hébergement « Jiguïyaso » avec une capacité de 40 lits pour les femmes/filles victimes de VBG
- Elle dispose d'une salle de prise en charge médicale et psychologique des femmes/filles victimes de VBG ainsi que d'une salle de traitement bucco-dentaire en direction des femmes/filles
- Elle reçoit plus de deux cents (200) cas de victimes de VBG/ des femmes/filles/an
- Deux Avocats sont en charge du traitement et du suivi des dossiers judiciaires des femmes/filles victimes des VBG dans les tribunaux